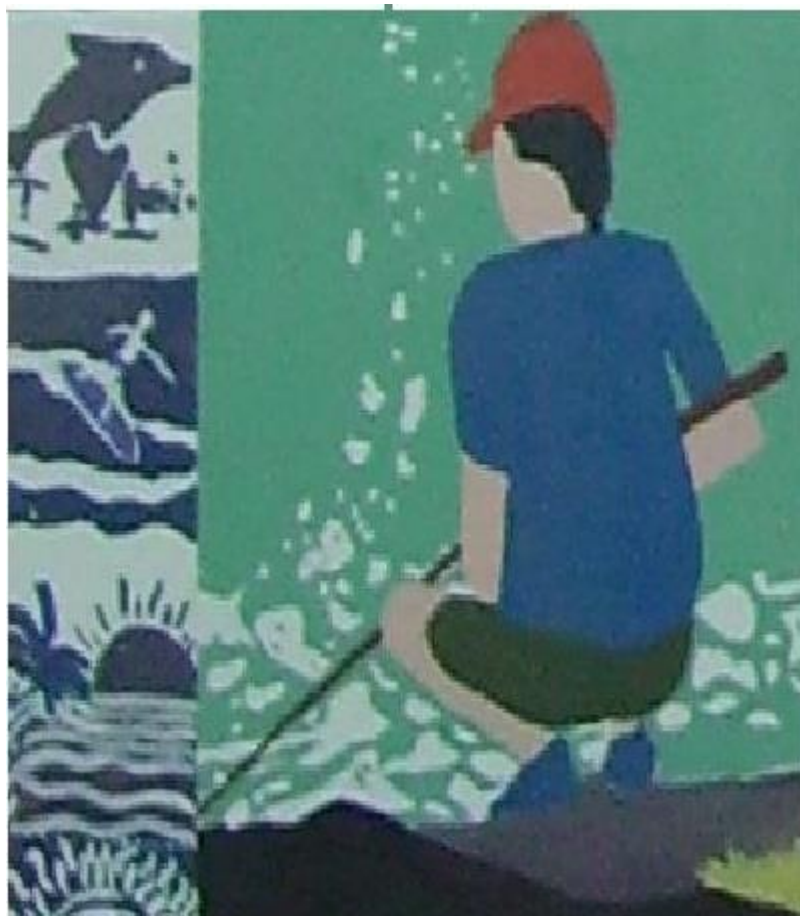


Livret d'accueil



Collège Jean Lafosse

84 rue de Paris
97450 Saint Louis
Tel 0262 91 93 50
Ce.9741189z@ac-reunion.fr

SOMMAIRE

J'entre en 6ème au collège.

JE VEUX SAVOIR COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE.



Je suis élève de 6ème au collège.

JE VEUX SAVOIR QUEL EST MON METIER D'ELEVE.



Je suis parent d'un élève de 6ème.

JE VEUX SAVOIR COMMENT AIDER MON ENFANT DANS SA SCOLARITE.



Bienvenue au collège

Quel est le rôle de chacun ?

La loge d'accueil est située à gauche du portail d'entrée. En entrant au collège, les visiteurs (parents, fournisseurs, collègues des autres établissements...) doivent se présenter avec une pièce d'identité à l'agent d'accueil. Cet agent indique aux visiteurs la direction où se trouve celui ou celle qui a donné rendez-vous ou le bureau concerné. Elle aide à trouver la personne la mieux placée pour répondre à l'objectif de la visite.



Le Principal, est le chef d'établissement qui dirige le collège. Il préside le conseil d'administration. Il est le responsable de l'action éducative au sein du collège.

La Principale adjointe assiste le principal dans ses tâches. Elle remplace le chef d'établissement lors de ses absences.

La secrétaire de direction s'occupe de la gestion administrative du collège (courrier, rendez-vous avec le personnel de direction, archivage...). Elle accueille les personnels et les usagers (parents, élèves...). Elle assure le suivi des relations administratives avec le Rectorat et le Département.

Le gestionnaire prépare le budget du collège et en assure le suivi. Il gère les agents, les bourses et le service de restauration.

Le secrétaire de gestion assiste le gestionnaire, gère les bourses, la restauration et les dépenses du collège.

Les agents entretiennent le collège pour qu'il soit un lieu de vie et de travail agréable.

La Conseillère Principale d'Education et le Conseiller Principal d'Education (2CPE) gèrent la vie scolaire : le suivi des absences et de la scolarité des élèves, les relations avec les enseignants et les parents, la gestion du service des surveillants.

Les assistants d'éducation ou surveillants surveillent les élèves (dans la cour, au portail et en salle d'études), assurent le suivi des absences, participent à des actions éducatives.

Les professeurs

L'ensemble des professeurs d'une classe forme **une équipe pédagogique**. Tu auras un professeur pour chaque discipline (10 matières dès la 6^{ème}).

Les assistants pédagogiques interviennent pendant les cours des enseignants en appui pour le soutien des élèves.

La professeure documentaliste anime et gère le centre de documentation et d'information du collège (CDI). Elle propose et/ou participe aussi à divers projets pédagogiques et culturels (incitation à la lecture, éducation aux médias, à l'orientation, expositions, visite de lieux culturels...).

L'assistante documentaliste vient en appui pour la gestion du CDI.

La Conseillère d'Orientation Psychologue (COPSY) informe les élèves sur les possibilités d'orientation et les conseille. Elle reçoit et écoute les élèves, elle fait également des bilans psychologiques à la demande et participe au suivi des élèves en difficulté. Elle aide tout élève à choisir l'orientation la plus adaptée en toute connaissance et en fonction de ses compétences.

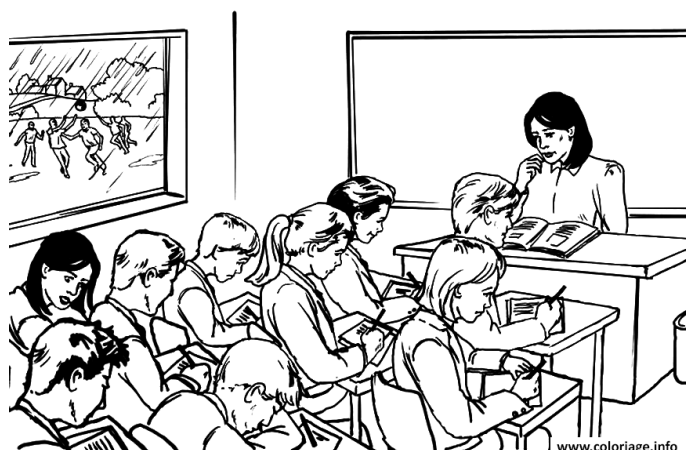
L'assistante sociale est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. Elle reçoit et écoute les élèves, elle les aide à construire leur projet personnel, participe à l'orientation et au suivi des élèves en difficulté. Elle est également à l'écoute des parents. Elle intervient en conseil auprès des écoles du REP+.

Les infirmières assurent les soins infirmiers et l'écoute des élèves. Elles proposent également des actions de prévention en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de drogues et de sexualité.

Les deux infirmières partagent leur temps de travail entre le collège et les écoles de secteur.

A retenir : sauf urgence, l'élève se rend à l'infirmerie pendant les récréations ou les intercours.

Les AESH sont des personnes qui interviennent auprès des enfants porteurs de handicap pour leur permettre d'accomplir des gestes qu'ils ne peuvent pas faire tout seul, travailler avec les enseignants et faciliter les relations avec ses camarades de classe.



Que signifie REP + ?

REP+ signifie **Réseau d'Éducation Prioritaire**

Quel intérêt pour un collégien ?

C'est un dispositif qui regroupe un collège et plusieurs écoles autour d'un projet (sous forme d'un contrat d'objectifs) afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Avantage n°1 : la diminution du nombre d'élèves par classe. En moyenne, les classes des collèges en REP+ et écoles ont des effectifs moins importants (24).

Avantage n°2 : **des enseignants supplémentaires** mis à la disposition du réseau (au collège et dans les écoles). Leur rôle consistera à agir en complémentarité des autres professeurs pour faire réussir tous les élèves.

Avantage n°3 : un lien renforcé entre le collège et les écoles grâce à la **coordonnatrice du réseau** qui est chargée de préparer et de mettre en œuvre les mesures destinées à faire vivre le réseau.

LES ENSEIGNANTS ET LES ELEVES

La différence essentielle entre l'école et le collège, c'est le grand nombre d'enseignants

Presque à chaque heure, il faut changer de matière, de professeur et de salle de classe.

Le total hebdomadaire est compris entre 26 heures et 30 heures de cours en 6^{ème}.

Parmi tous tes professeurs, l'un d'eux est ton **professeur principal** qui est « responsable » de ta classe, et la suit plus particulièrement. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander...

Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité.

C'est à lui qu'il faut s'adresser pour tout problème concernant ta scolarité. Il organise et anime l'heure de vie de classe.

La salle des personnels

C'est une salle réservée aux professeurs. Ils s'y retrouvent le matin en arrivant et aux récréations pour discuter, s'y rencontrer et travailler.

L'ULIS : unité locale d'inclusion scolaire

Le collège accueille des élèves en situation de handicap au sein de l'ULIS. Cette classe est le prolongement de la CLIS que tu as peut-être connue en primaire. Les élèves participent pleinement à la vie du collège et tu en accueilleras certains dans ta classe.

La classe Relais propose un accueil temporaire à une douzaine de collégiens de différents collèges du secteur en décrochage et en marginalisation scolaires. Une pédagogie de projet personnalisé doit permettre à ces élèves de se réinsérer dans un parcours de formation normal.

Le dispositif UPE2A prend en charge quelques heures par semaine les élèves allophones avec pour but d'inclure dans les classes ordinaires les élèves arrivant sur le territoire français sans maîtrise suffisante de la langue française.



LA VIE SCOLAIRE

Tu y trouveras les bureaux des **Conseillers Principaux d'Éducation (CPE)** et les bureaux des assistants d'éducation (surveillants).

Tu dois t'y rendre pour excuser tes absences, tes retards avant de retourner en cours.

Le parent doit informer le collège de toute absence et de sa durée le plus rapidement possible. Toutes les heures, les présences en cours sont contrôlées. Une information est faite auprès des parents. Toute absence doit être justifiée par les parents auprès de la vie scolaire.

Le bureau des Conseillers principaux d'éducation

Les **CPE** sont responsables de la vie scolaire et veillent au respect du règlement intérieur.

Tu peux venir à leur bureau si tu as besoin d'un conseil ou d'un renseignement ou si tu as un souci.

C'est la personne qui gèrera en premier les diverses demandes et recevra les parents dès que possible.

La permanence ou salle d'études

C'est une grande salle surveillée toute la journée par un assistant d'éducation. Lorsqu'un professeur est absent, ou lorsque l'emploi du temps comporte une heure de libre, l'élève se rend en permanence pour y faire ses devoirs.

C'est un endroit où les élèves doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler.

Les casiers

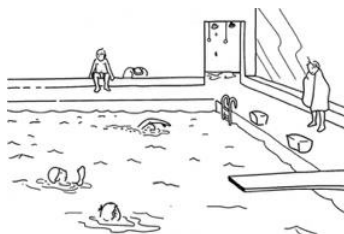
Ils sont réservés prioritairement aux élèves demi-pensionnaires de 6ème et 5ème et aux élèves des autres niveaux qui rencontrent un problème de santé (avec justificatif médical).

Le casier te permet de stocker tes manuels par ½ journée pour ne pas à avoir à les porter tout le temps.

Le casier est gratuit mais tu devras acheter un cadenas et conserver précieusement la clé.

L'UNSS

Le collège possède sa propre association sportive à laquelle il faut adhérer (une licence est délivrée). Des entraînements sont proposés tous les jours de 12h à 13h ainsi que le mercredi après-midi. Les compétitions ont lieu certains mercredis après-midi, parfois la journée. De nombreuses sorties sont organisées tout au long de l'année.



L'Accompagnement éducatif

Des activités sont proposées pendant la pause méridienne comme la boxe française, la danse, la chorale, atelier Recyclage objets, la musique, le théâtre, les sciences, Club vidéo, l'informatique, l'aide aux devoirs Ce dispositif est conçu pour les **élèves volontaires qui une fois inscrits doivent participer pendant toute la durée de l'activité car il y a peu de place.**



L'aide aux devoirs

Dans ton Emploi Du Temps (EDT) il y aura un ou plusieurs créneaux intitulés « **Devoirs faits** ». Ce dispositif appelé « Devoirs faits » doit permettre à des groupes d'élèves identifiés (par l'équipe éducative ou sur inscription par les parents) de mieux s'organiser dans leur travail personnel, de prendre de l'avance sur leurs devoirs, et de faire au collège ce qu'ils n'ont pas la possibilité ou la volonté de faire chez eux. Ces créneaux « Devoirs faits » sont encadrés par des enseignants, assistants d'éducation, assistants pédagogiques.

Les devoirs faits sont obligatoires dès l'inscription.

LE COLLEGE MODE D'EMPLOI

Horaires du collège

MATIN - Ouverture du portail		7h15
Mise en rang		7h25
Heure limite d'entrée dans le collège		7h30
M1	1ère heure de cours	7h30 – 8h25
M2	2ème heure de cours	8h25 – 9h20
Récréation		9h20 – 9h35
M3	3ème heure de cours	9h40 – 10h35
M4	4ème heure de cours	10h35 – 11h30
<i>Pause méridienne</i>		
<i>Restauration</i>		<i>11h30– 12h25</i>
<i>Accompagnement éducatif UNSS</i>		<i>12H00-13H00</i>
APRES-MIDI -Ouverture du portail		13H10
Mise en rang		13h15
Heure limite d'entrée dans le collège		13H20
S1	1ère heure de cours	13h20 – 14h15
S2	2ème heure de cours	14h15– 15H10
Récréation		15h10– 15h25
S3	3ème heure de cours	15h20 – 16h25
Fin des cours		16h25

Entrées et sorties des cours

La sonnerie annonce le début et la fin de chaque cours.

A la première sonnerie du matin 7h25, les élèves doivent impérativement se ranger calmement sur l'emplacement de la classe où le professeur vient chercher le groupe pour le conduire dans la salle de cours.

La deuxième sonnerie annonce le début du cours.

Lors des interclasses, l'élève rejoindra en groupe classe le cours suivant. Les professeurs et les personnels de la vie scolaire veillent au déplacement rapide des élèves vers leur salle pour éviter les promenades sur les coursives et les retards intentionnels.

A la récréation, il y a la sonnerie du début avec les 15 minutes de détente. Les élèves ne doivent pas rester dans les salles, les couloirs et les coursives et rejoignent la cour centrale. Puis une sonnerie de fin de récréation retentit et les élèves se dirigent sans tarder vers leur classe de cours prévue dans l'emploi du temps.

Même organisation pour la rentrée de l'après-midi.

Des règles pour vivre ensemble : **LE REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est la loi du collège. Il énonce les règles que **tous** doivent respecter. Il fixe les horaires et les règles de sécurité en vigueur dans le collège.

Tous les élèves disposent de **droits** : droit à l'enseignement, droit de s'exprimer, droit au respect et à la sécurité.

Tous les élèves ont des **devoirs** : être présents à tous les cours et être à l'heure, respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens qui sont à leur disposition et effectuer tous les devoirs, les leçons demandées par les enseignants.

Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues en rapport avec la gravité de l'acte commis : retenue, avertissement écrit, blâme, exclusion temporaire, exclusion définitive.

Le conseil de classe est un moment privilégié dans la vie de ta classe car il réunit tous les intervenants à un moment donné dans la classe, qu'ils soient adultes ou élèves. Cette réunion a lieu trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Ce conseil est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint. Tu pourras te présenter aux élections de délégués pour assister au conseil si tu es élu(e) et représenter les camarades de ta classe.

Le bulletin scolaire sera remis à tes parents par ton professeur principal à chaque fin de trimestre lors d'un entretien individuel.

Les délégués

Ce sont des camarades de la classe (2 élus en général) qui assistent au Conseil de Classe. Ils sont un bon intermédiaire entre tes professeurs, la vie scolaire et toi à propos de ton travail en classe.

Les semaines A et B

Une semaine sur deux, l'emploi du temps de la classe peut changer. Tu auras un emploi du temps pour les semaines paires et impaires notées A et B. Le planning des semaines est dans ton carnet.

Les groupes

Dans certaines matières, il peut y avoir des groupes. On te précisera ton groupe dès le début de l'année. Certains groupes peuvent être mélangés avec d'autres classes.

Le rangement du groupe classe

Tu dois te ranger à l'emplacement de ta classe dans la cour à chaque première heure donc 2 fois par jour : le matin à 7h25, à 13h15.

Régime des sorties

A l'école primaire, tu restais toute la journée à l'école du matin au soir. Au collège, suivant le choix de tes parents, ta présence au collège peut varier suivant **le type de régime** choisi.

Régime 1 :

Ta présence est obligatoire le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de la première heure de cours à la dernière heure de cours inscrites à EDT.

Ce régime exclut toute sortie de l'élève (externe et demi-pensionnaire) en cas d'absence de cours.

Régime 2 :

Ta présence est obligatoire le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de la première heure de cours à la dernière heure de cours inscrites à l'EDT.

En cas d'absence prévue ou inopinée d'un professeur, non suivie de cours, tu es autorisé(e) à quitter l'établissement. Les demi-pensionnaires restent au collège et ne sortent qu'en début d'après-midi.

Ponctualité et assiduité

Tu es tenu(e) de respecter ces horaires et de venir régulièrement au collège.

Les absences et retards doivent rester exceptionnels et toujours être justifiés.

LE RESTAURANT SCOLAIRE



L'inscription est définitive à la demi-pension le jour de la rentrée.

Pour accélérer le passage d'un nombre important d'élèves, pense à bien avoir toujours ta carte d'accès, ton carnet de liaison et/ou ta carte prioritaire. Un planning de passage de niveau de classe te permet de te présenter au bon créneau horaire pour éviter une attente trop longue.

Tous les jours, tu as le choix pour choisir un déjeuner à ton goût et équilibré.

Tu auras toujours 2 ou 3 choix pour l'entrée, le plat principal et le dessert.

Le tout avec du pain et un rougail. Tu apprécieras ton repas en compagnie des camarades de ton choix en prenant le temps que tu veux.

LE CARNET DE LIAISON

Le carnet de liaison te sera donné le jour de la rentrée. Tu devras l'avoir **toujours** avec toi. C'est une obligation qui, si elle n'est pas respectée, sera passible de punitions.

Il te faudra le présenter aux assistants d'éducation pour pouvoir entrer et sortir du collège et à tes enseignants chaque fois qu'ils te le demanderont.

C'est **ton « passeport scolaire »**.

Il doit être conservé en bon état, être signé régulièrement par tes parents. Tu dois coller au dos ton emploi du temps informatisé ainsi que ta photo.

A quoi sert-il :

- *Noter les messages des enseignants et les communications du collège*
- *Signaler une absence de professeur*
- *Regarder ton emploi du temps*
- *Régulariser tes retards et des absences*
- *Noter les rendez-vous parents-professeurs*
- *Noter les observations concernant ta conduite*
- *Prendre un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative.*

C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège (tes professeurs, le Principal, la Principale adjointe, les CPE, les assistants d'éducation...) pourront correspondre avec tes parents à propos de ton travail ou de ton comportement.

Nous invitons tes parents à le regarder chaque soir pour le vérifier.

Tu trouveras également dans ce carnet le règlement intérieur, la charte de la Laïcité, la charte informatique et le règlement de la demi-pension. Il te faudra les lire et les signer ainsi que tes parents.

Si tu présentes un carnet dégradé, sans photo ou dont les mots ne sont pas signés, tu feras l'objet de sanctions. Un carnet de remplacement est payant.

Le cahier de texte ou agenda

Le cahier de texte ou agenda est un outil indispensable : tu y noteras à la fin de chaque cours tous les devoirs donnés par les professeurs à faire à la maison, les leçons à apprendre, les dates des contrôles.

- Prend le temps de bien noter le travail donné.
- N'oublie pas de préciser la matière.

Parfois tu y noteras le matériel que tu devras emmener spécialement pour un cours.

Le cahier de textes te servira à organiser ton travail. Tu devras l'avoir toujours sur toi pour ne rien oublier, et le consulter régulièrement.

Si tu n'as pas eu le temps de tout noter, tu peux aussi te référer au **cahier de texte en ligne** (consultable chez toi via internet/Pronote), dans lequel le professeur note également le travail donné, ainsi que les leçons à apprendre.



.....

CE QUE JE PLACE CHAQUE JOUR DANS MON SAC DE CLASSE

Liste à afficher au mur, sur mon bureau et mieux encore, à coller dans mon agenda pour vérifier de préférence le soir avant d'aller me coucher.

1. Le carnet de liaison (**mon passeport collège**)
2. Mon agenda et le travail qui était à terminer ou à préparer.
3. Mes cahiers du jour ou mes classeurs.
4. Mes livres de cours du jour.
5. Mon cahier de brouillon, il est indispensable.
6. Les feuilles de classeur et copies nécessaires pour les devoirs.
7. Ma trousse avec :
 - des crayons à bille de couleur
 - un stylo et des cartouches d'encre
 - 2 ou 3 crayons de couleur pour les cartes et schémas
 - un crayon HB en bon état pour le brouillon
 - une gomme
 - un taille-crayon avec sa boîte
 - du correcteur ,un effaceur
 - un ou des surligneurs
 - des ciseaux
 - de la colle
 - une règle plate et graduée et facile à ranger
 - un compas, un rapporteur, une équerre
8. Ma calculatrice
9. Je n'oublie pas une source d'énergie comme une pomme, une barre de céréales et éventuellement une petite bouteille d'eau.
10. Mon équipement pour le sport si j'ai EPS.

Parents au collège



L'entrée en classe de 6e est une étape nécessaire pour grandir. L'objectif du collège est de permettre à chaque élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences. Les parents doivent accompagner ce passage pour que l'élève soit serein et construise son parcours avec succès.

Pour l'enfant et ses parents, l'entrée en classe de 6e est une étape importante à franchir avec enthousiasme et confiance.

Vos devoirs et vos droits

Vos devoirs

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au dialogue qui s'établira entre les personnels du collège et vous-même et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité c'est :

- L'encourager dans la découverte de la lecture et de l'écriture et dans sa recherche d'autonomie.
- Développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune.
- L'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduite à risques.

La mission est vaste mais une chose est sûre : c'est à chaque parent de s'investir à sa manière et selon ses moyens pour garantir l'épanouissement de son enfant au collège.

Vos droits

Pour permettre à chaque parent de s'acquitter de sa mission, le ministère de l'Éducation Nationale garantit une série de droits à toute la famille. Ainsi, le Code de l'éducation garantit que :

1. une réunion annuelle de rentrée est organisée au collège entre le chef d'établissement et les parents pour garantir que chaque enfant soit bien intégré.
2. des réunions parents-professeurs sont organisées pour chaque remise individuelle du bulletin trimestriel afin de discuter du travail de chaque élève.
3. un suivi régulier relatif aux comportements et résultats de l'élève est fait par le collège.
4. toute demande d'information et d'entretien avec le personnel du collège par les parents d'élève doit être prise en compte.
5. les parents d'élèves bénéficient d'une représentation "officielle" dans l'établissement via les associations de parents d'élèves.

Travail d'équipe

L'équipe du collège et les parents ont pour mission de réussir l'éducation des jeunes.

Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative.

La possibilité pour les parents d'élèves de participer à la vie de l'établissement.

Ils sont pleinement associés à la vie de l'établissement notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils de classe, conseils d'administration et aux différentes instances de l'établissement.

Vous avez la possibilité de devenir parent délégué en candidatant sur une liste aux élections qui ont lieu avant les vacances d'octobre. Le collège vous tiendra informé des procédures.

- Les parents délégués participent aux conseils de classe avec les délégués des élèves, les professeurs de la classe, le chef d'établissement, le CPE et des invités si besoin.
- Les parents délégués participent au même titre que les délégués professeurs, délégués des agents du collège aux conseils d'administration afin de participer à toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de l'établissement géré par le Principal, notamment à la validation du **Règlement Intérieur** et des décisions budgétaires.
- Les parents délégués participent aux différents conseils comme le Conseil de discipline, Conseil d'hygiène et de sécurité ...

La possibilité pour les parents d'élèves de suivre en ligne la scolarité de leurs enfants.

Quelques jours après la rentrée, un identifiant personnel au logiciel PRONOTE sera attribué à chaque élève pour son ESPACE ELEVE et à chaque famille pour son ESPACE PARENT.



Pronote est un logiciel que l'établissement utilise pour gérer les absences des élèves et leurs résultats scolaires. Plus précisément, on y trouve pour un élève donné :

- les résultats scolaires : notes obtenues en cours de trimestre ;
- le récapitulatif de ses absences ;
- l'emploi du temps de sa classe ;
- le cahier de textes avec les devoirs
- les cours des professeurs
- l'agenda des événements de la classe de l'élève

Cette offre de services est encadrée juridiquement par un arrêté ministériel publié au Journal Officiel après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Ces services en ligne qui permettent de suivre la scolarité d'un élève sont accessibles via l'espace numérique de travail (ENT) du collège.

Assiduité de l'élève et ses conséquences

Toutes les absences des élèves doivent être justifiées si possible dans la journée en téléphonant à la vie scolaire ou en envoyant un courriel.

Les principales justifications sont d'ordre médical même si aucun certificat médical n'est exigé en dessous de 3 jours. Il est demandé aux familles de justifier par écrit l'absence sur un billet en fin de carnet de liaison. L'élève le remettra au bureau de la vie scolaire à son retour au collège afin de pouvoir accéder aux cours.

Les retards doivent être solidement justifiés et rester très exceptionnels.

Le dialogue avec les familles et l'établissement permet de rechercher l'origine de l'absentéisme et de trouver des solutions pédagogiques éventuelles.

Devoirs à la maison

Les professeurs donneront à la fin de chaque cours un travail à préparer en dehors des cours. Il peut s'agir d'une leçon à apprendre, à revoir, des exercices à faire ...

Sur l'emploi du temps (EDT) de votre enfant vous y verrez 1 ou 2 créneaux DEVOIRS.

Il s'agit soit :

- sur une heure dans l'EDT d'une prise en charge pour faire les devoirs demandés encadrés par un professeur ou un assistant d'éducation en aidant l'élève en difficulté.
- d'une prise en charge d'Aide aux Devoirs suite à l'inscription par les parents sur les heures disponibles en début ou fin de journée. Les professeurs peuvent également proposer des élèves à besoin avec l'accord des parents.

QUELQUES CONSEILS QUI PEUVENT VOUS AIDER

Respecter le temps nécessaire au travail de l'enfant à la maison en l'aidant à s'organiser entre travail et loisirs.

Travailler avec le cahier de texte papier et numérique pour répartir ses activités et l'aider à acquérir des habitudes de travail.

Vérifier chaque soir son cahier de texte et son carnet de liaison.

Vérifier que son cartable est prêt le soir pour le lendemain en contrôlant avec son EDT. Voir si ses travaux à rendre y sont et lui apprendre à faire seul son sac.

L'accompagner si possible sans faire les devoirs à sa place. Lui faire réciter ses leçons.

Vérifier les heures de coucher ; 21h semble être la limite pour un élève de collège (sans écran)(75% des collégiens ne dorment pas suffisamment)

Votre attitude face au travail et aux résultats de votre enfant doit être encourageante et indulgente. Quels que soient les résultats de votre enfant, s'attacher à valoriser ses progrès.

En cas de mauvaise(s) note(s), rechercher si possible les causes de l'échec.

Tenir compte des goûts et des aptitudes de votre enfant pour l'impliquer dans son travail.

Lorsque les résultats baissent, ne pas hésiter à contacter le professeur de la matière ou le professeur principal.

Les règles d'or pour accompagner la scolarité de votre enfant

Être là tout simplement, cela motive l'enfant et le rassure.

L'encourager, avoir confiance en ses capacités. Lui donner des responsabilités petit à petit.

L'écouter et parler de sa vie de collégien. Parler de ses réussites et de ses échecs.

Prendre contact régulièrement avec les professeurs dès qu'un questionnement se pose.

Ne pas attendre que l'enfant soit en situation d'échec ou d'exclusion pour agir et dialoguer avec l'enseignant ou la direction.

Venir aux réunions, aux valorisations de projet.

ATTENTION ! Quelques signes d'alerte que vous pouvez percevoir :

Absences ! Démotivation ! Ennui ! Tristesse !

Si votre enfant quitte souvent les cours pour aller à l'infirmerie ou à la vie scolaire.

Si vous avez remarqué une baisse des résultats.

Si les enseignants vous font remarquer un changement d'attitude, inattention, démotivation, agressivité.

Nous sommes à votre écoute !

Les conseillers principaux d'éducation, les infirmières, l'assistante sociale, la psychologue de l'établissement sont disponibles pour vous entendre en toute confidentialité.

Numéros utiles

Collège Jean Lafosse

Accueil 0262 91 93 50

mail : ce.9741189z@ac-reunion.fr

Bureau de la Vie Scolaire 0262 91 21 29

Web : <http://college-jean-lafosse.ac-reunion.fr/>



.....

FAQ

Foire aux questions

Ces questions ont été écrites par des élèves de CM2 en pré-visite Collège

Combien y a-t-il de 6èmes dans le collège ?

A la rentrée 2019, il y avait 194 élèves de 6^{ème} répartis en 8 classes.

Chaque classe porte un nom de fleurs – Alamanda, Capucine, Flamboyant, Géranium, Hibiscus, Jasmin, Strélitzia, Ylang

Combien y-a-t-il de professeurs en 6^{ème} ?

Il y a un professeur par discipline, Français, Maths, Histoire-Géographie, SVT, Technologie, Anglais, EPS, Arts Plastiques, Éducation musicale soit au total 10 professeurs.

A ceux-ci peuvent s'ajouter les professeurs des options Langue : Espagnol ou Allemand

Y a-t-il beaucoup de professeurs au Collège ?

Environ 60 professeurs

Combien y a-t-il d'élèves ?

A la rentrée 2019, il y avait 690 élèves.

Quand on mange à la cantine, on peut avoir une bourse ?

Tous les élèves peuvent manger à la cantine. Les professeurs déjeunent aussi à la cantine. Les bourses sont attribuées après demande en début d'année scolaire auprès du Rectorat via la gestion du collège. Ce dossier complété par tes parents donnera droit à une bourse suivant certains critères.

Quand un élève est boursier, le montant de la bourse peut compenser le montant des repas de cantine.

Pour information, après aide de la CAF pour tous les élèves à la Rentrée 2019 un repas est facturé à 1,69 euros.

Quand on a des problèmes à qui doit-on s'adresser ?

Ton interlocuteur privilégié est ton professeur principal.

Tu as aussi le ou la CPE qui t'aideront aussi.

Si tu veux parler de choses très très confidentielles/personnelles, il y a les infirmières du collège qui sont toujours présentes. L'assistante sociale, elle aussi peut t'écouter et t'aider.

Ne garde jamais un secret pour toi. Surtout si ce secret te fait mal !

Est-ce qu'on peut avoir un téléphone ? Est-ce qu'on peut s'en servir ?

*Tu peux avoir un téléphone **MAIS** tu ne peux pas l'utiliser dans le collège ou pendant les sorties pédagogiques ni en mode messagerie ni avec les écouteurs.*

Son utilisation est interdite (SMS, réponses, film, enregistrement, photo, musique...) sinon le téléphone sera confisqué et remis aux parents sur RDV.

Si tu as besoin de téléphoner à tes parents car tu as oublié ton matériel, ton travail, tu as raté ton bus, tu pourras téléphoner du bureau de la vie scolaire sans problème.

Si on perd, casse ou si on nous vole notre téléphone, qui est responsable ?

En aucun cas, le collège ne sera tenu responsable pour tout objet détérioré ou volé puisqu'il n'est pas obligatoire.

Est-ce qu'on peut s'habiller comme on veut ?

Comme l'indique le Règlement Intérieur du collège, une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Cela veut dire que les savates restent à la maison. Les shorts de bain ou pantalon déchiré ou trop grand ne sont pas acceptés comme les mini-shorts et mini jupes ainsi que les décolletés.

Les tee-shirts avec des logos provocateurs seront remplacés.

La vie scolaire appellera les parents pour apporter une tenue décente si nécessaire.

Est-ce qu'on peut mettre une casquette ?

Les casquettes sont acceptées uniquement en activités sportives et sorties en plein air.

Est-ce qu'on peut aller aux toilettes pendant les heures de cours ?

Les cours durent 55 minutes et sauf nécessité urgente que ton professeur évaluera, tu ne pourras pas sortir pendant le cours. L'intercours te permettra d'aller aux toilettes rapidement.

Si on est malade, on fait quoi ?

Il y a une infirmerie au collège et 2 infirmières. Il y a toujours une infirmière disponible pour t'accueillir si tu en as besoin.

En fonction de son diagnostic, elle pourra te rassurer en te soignant. Elle avertira tes parents s'il faut venir te chercher pour aller chez le médecin.

Si tu as des médicaments à prendre, tu dois venir le dire et les prendre à l'infirmerie.

Est-ce qu'on peut aller en vélo au collège ?

Bien sûr, tu peux venir à vélo au collège. Tu pourras utiliser le garage à vélo qui se trouve à côté de la loge d'accueil et qui est surveillé.

Quand on a oublié son carnet de liaison, on fait quoi ?

Ton carnet de liaison est ton « passeport » pour entrer et sortir du Collège et dans les cours. Si tu l'oublies, tu seras dirigé à ton arrivée vers le bureau de la vie scolaire qui notera et préviendra tes professeurs.

A ta prochaine entrée, il faudra le présenter pour régularisation.

Est-ce qu'on peut jouer aux cartes pendant la récréation, apporter des jeux ?

Il y a des jeux de société et des bacs à livres qui sont mis à disposition pendant la pause méridienne.

Pendant la récréation, tu profiteras de ce temps pour aller aux toilettes, te détendre avec tes camarades, goûter. Tu n'auras pas le temps de jouer aux cartes.

Est-ce qu'on doit acheter des livres ?

A chaque rentrée scolaire, le collège remet à chaque élève des manuels scolaires pour l'année. Ces livres sont prêtés et rendus au mois de juin. Tout livre endommagé ou perdu est facturé à tes parents pour le remplacer.

Tu trouveras des livres au CDI à emprunter.

Peut-être que pour un projet de classe, un professeur demandera à tes parents d'acheter un livre que tu garderas pour toi.

Est-ce que j'ai le droit d'aller au CDI pendant les cours ?

Tu iras au CDI avec un professeur en fonction des projets. Le CDI est accessible sur certains créneaux quand il y a des heures de permanence pour travailler, faire des recherches sur les livres ou Internet ou emprunter et rendre des ouvrages.

Tu peux aller au CDI pendant la pause méridienne pour emprunter des livres, lire en toute tranquillité.

Est-ce qu'on va à la piscine ?

En 6^{ème}, tous les élèves vont à la piscine chaque semaine, c'est obligatoire.

Pour cela tu devras avoir tes affaires le jour désigné.

Est-ce qu'on peut faire de l'Espagnol, de l'Allemand, de la musique ?

Tu as une heure d'Education Musicale par semaine sur ton emploi du temps classe et si tu veux tu peux en plus t'inscrire aux ateliers d'Accompagnement Educatif Musique (Chorale, Instruments) pendant la pause méridienne.

Tu peux demander l'option Allemand ou Espagnol dès la 6ème en plus de l'Anglais obligatoire. Cette demande se fait au moment de ton inscription.